

COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES

EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 octobre 2020

Date de la convocation :

9 octobre 2020

Nombre de conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 10

L'an deux mil vingt, le 15 octobre, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Dominique GUINEHEUX, Maire.

Étaient présents : Mme CHOPIN, Mme DEGAS, Mme GENTILHOMME, M. GUINEHEUX, M. GUION, M. MALTAVERNE, M. PHILIPPEAU, M. PINEAU, M. POCHE, Mme TROMEUR

Étai(ent) excusé(es) : M. LARDEUX

Secrétaire de séance : Mme DEGAS

D2020-042 : PARCELLES A CONSERVER DANS LE DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE

Suite à la délibération n°2020-01 classant une liste de parcelles privées non bâties dans le domaine public communal et à l'avis du géomètre du cadastre, il convient d'exclure de cette liste certaines parcelles ne correspondant pas à du domaine public.

Les parcelles à exclure du domaine public communal sont les suivantes :

Section cadastrale	N° parcelle	Localisation
ZA	7-25	Chemin de Traineau
ZC	4	Chemin de La Gravelle (Mée)
ZC	19	Chemin du Haut Chêne
ZD	19	Chemin du Bas Plessis
ZH	12	Chemin d'exploitation (La Davière)
ZI	25	Chemin de l'Ecotay
ZK	4	Chemin d'exploitation
ZL	12	Chemin du Grand Bois
ZN	63	Terrain de foot
ZN	264	Passage entre rue de la Promenade et rue des Erables
ZN	202	Entrée de l'école privée
ZP	2	Chemin de la Mercerie
ZP	5	Chemin du Sauconnier
ZR	5	Chemin des Assis
ZS	5	Chemin d'exploitation
ZS	7	Chemin de la Haute Poterie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302514-20201015-D2020-042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2020

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Pour extrait certifié conforme, le 19 octobre 2020
GUINEHEUX Dominique

